



NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET 2023

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le Président, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Les comptes administratifs 2022 et budgets 2023 ont été votés le 13 avril 2023 par le Conseil Communautaire. Ils peuvent être consultés sur simple demande à l'accueil de la communauté de communes Carmausin-Ségala aux heures d'ouvertures des bureaux.

Le budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 16 mars 2023. Il comprend le budget principal et 10 budgets annexes.

D'un point de vue comptable, chaque budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Le budget principal primitif 2023 est équilibré à hauteur de 22 819 258.13 € dont 16 808 227.00 € pour la section de fonctionnement et 6 011 031.13€ pour la section d'investissement

1. Les résultats 2022 – comptes administratifs

1.1 PRESENTATION SYNTHÉTIQUE DES RÉSULTATS CONSOLIDÉS 2022 SECTION DE FONCTIONNEMENT

Fonctionnement									
Dépenses	BP	PtENF	DMA	TAD	CCA	CINEMA	SOLAIRE	OT	TOTAL
Charges à caractère général	1 480 072,58	154 100,61	333 785,46	13 783,46	78 534,26	43 331,17	1 164,96	51 068,46	2 155 840,96
Charges de personnel et frais assimilés	4 726 172,21	867 035,12	1 031 697,96	-	-	-	-	180 983,26	6 805 888,55
Atténuation de produits	1 114 088,59	-	162 459,00	-	-	-	-	7 504,74	1 284 052,33
Autres charges de gestion courante	2 646 191,55	148 349,23	1 618 486,55	-	-	-	-	1,23	4 413 028,56
Charges financières	213 721,87	-	-	-	-	33 195,56	-	-	246 917,43
Charges exceptionnelles	16 214,00	-	-	-	162,16	-	-	190,30	16 566,46
Dotations aux amortissements et provisions	571 608,49	-	212 461,17	-	81 669,95	20 213,00	-	-	885 952,61
Cessions immos	195 115,00	-	-	-	-	-	-	-	195 115,00
versement entre budget	500 000,00	-	-	-	-	-	-	-	500 000,00
Total dépenses de fonctionnement	11 463 184,29	1 169 484,96	3 358 890,14	13 783,46	160 366,37	96 739,73	1 164,96	239 747,99	16 503 361,90
Recettes									
	BP	PtENF	DMA	TAD	CCA	CINEMA	SOLAIRE	OT	TOTAL
Atténuation de charges	119 874,62	22 732,27	29 665,97	-	-	-	-	2 022,00	174 294,86
Produits des services, du domaine	2 157 048,88	717 848,03	29 215,58	798,11	-	-	8 550,65	-	2 913 461,25
Impôts et taxes	6 932 615,17	-	3 729 558,00	-	-	-	-	50 025,13	10 712 198,30
Dotations, subventions et participations	2 486 081,99	-	10 872,80	8 477,27	-	-	-	175 400,00	2 680 832,06
Autres produits de gestion courante	261 184,01	128 986,79	1 046,67	-	170 178,47	561,28	-	5 972,08	567 929,30
Produits financiers	59 691,95	-	-	-	-	-	-	-	59 691,95
Produits exceptionnels	256 228,83	-	-	-	-	-	-	-	256 228,83
Amortissement de subventions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
cessions immos	195 528,60	-	-	-	-	-	-	-	195 528,60
recettes entre budget	353 889,00	500 000,00	-	-	-	-	-	-	853 889,00
Total recettes de fonctionnement	12 822 143,05	1 369 567,09	3 800 359,02	9 275,38	170 178,47	561,28	8 550,65	233 419,21	18 414 054,15
TOTAL :	BP	PtENF	DMA	TAD	CCA	CINEMA	SOLAIRE	OT	TOTAL
Résultat de fonctionnement 2022	1 358 958,76	200 082,13	441 468,88	- 4 508,08	9 812,10	- 96 178,45	7 385,69	- 6 328,78	1 910 692,25
Résultat reporté 2021	3 693 585,45	- 1 593 066,00	-	- 51 622,44	140 509,54	- 612 447,68	57 608,25	49 944,84	1 684 511,96
Résultat cumulé à reporter en 2023	5 052 544,21	- 1 392 983,87	441 468,88	- 56 130,52	150 321,64	- 708 626,13	64 993,94	43 616,06	3 595 204,21

1.2 ELEMENTS GENERAUX 2022

L'année 2022 fait apparaître une amélioration de la CAF (capacité d'autofinancement) grâce à plusieurs paramètres.

Malgré un contexte difficile d'augmentation des matières premières, des services et du coût de l'énergie, la 3CS a su contenir l'évolution de ses dépenses.

L'amélioration des recettes de fonctionnement est due à une légère augmentation des dotations liées à une intégration toujours plus importante de la 3CS mais également au versement par l'Etat d'une dotation visant à couvrir certains frais engendrés par la crise du COVID et l'octroi d'une compensation destinée à faire face à l'évolution du coût de l'énergie.

Toutefois, cette dernière, dont une partie seulement a été versée, est sujette à conditions liées sur les résultats de 2022.

La situation globale de la 3CS démontre que, malgré l'augmentation des charges liée à certaines dépenses énergétiques, salariales et plus généralement des approvisionnements et charges de tous ordres, dont notamment les difficultés rencontrées par les structures gestionnaires des équipements Petite Enfance, la 3CS a su conserver un équilibre financier.

La masse salariale a été impactée par de nombreuses absences liées au COVID19, absences soumises à autorisations spéciales prévues par la loi et non prises en compte par notre assurance (périodes d'isolement pour les cas contacts notamment).

L'évolution du point d'indice et la mise en œuvre des 1607 heures ont également eu un impact sur le volume global des rémunérations.

Concernant l'investissement, en 2022, la 3CS n'a pas fait appel au financement bancaire pour couvrir ses engagements. Cela a permis de désendetter la structure à hauteur de 1,2 M€ environ.

2. Les orientations générales du budget primitif 2023

2.LES ORIENTATIONS GENERALES DU BUDGET 2023

Envoyé en préfecture le 21/04/2023

Reçu en préfecture le 21/04/2023

Publié le



ID : 081-200040905-20230413-13042023_3_26-BF

Un contexte inflationniste & des incertitudes sur l'évolution des ressources.

La situation générale, dans laquelle le budget 2023 a été construit, est bien sûr conforme au tableau dressé lors du débat d'orientation budgétaire : l'échelon local subit directement ou indirectement des crises qui s'ajoutent les unes aux autres, qui déstabilisent l'économie et qui créent in fine un contexte inflationniste, particulièrement marqué dans le domaine de l'énergie et des denrées alimentaires.

Il a fallu ainsi composer avec des charges en forte croissance dans tous les domaines, tout en restant dans l'incertitude en ce qui concerne l'évolution des ressources. Les bases fiscales font certes l'objet d'une revalorisation en lien avec l'inflation (annoncée à hauteur de 7%), mais leur croissance physique peut être impactée défavorablement si la situation économique se dégrade. Il en est de même pour la TVA, dont nous percevons désormais une fraction en lieu et place de la taxe d'habitation. Par ailleurs, la loi de finances prévoit la suppression de la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) et son remplacement là aussi par une fraction de la TVA, amoindrissant encore le lien fiscal entre les entreprises et le territoire. La DGF (d'intercommunalité & de compensation) augmente de 2% (+ 29192 €).

Par ailleurs, nous n'avons pas de vision précise sur l'évolution des différentes autres compensations.

Compte tenu de la situation des ménages, il est à craindre une contraction des recettes TASCOM et en parallèle sur notre territoire, différentes défaillances d'entreprises pourraient faire baisser la recette CFE.

Faire face aux contraintes en continuant à développer les politiques publiques.

Conformément aux orientations budgétaires, l'équilibre du budget primitif 2023 a été atteint sans augmenter les impôts (TF/TH/CFE). Pour établir les projections 2023, nous avons tablé sur une augmentations des dépenses de 6 % et une progression de la charge salariale de 4 %.

La capacité d'action de la communauté de commune est préservée : il est prévu d'inscrire au budget de fonctionnement 2023 les moyens humains et matériels nécessaires au maintien de la qualité des services publics malgré l'augmentation des coûts.

Si la collectivité a une certaine maîtrise sur l'évolution de sa masse salariale, en revanche, elle ne maîtrise pas les décisions nationales de revalorisation du point d'indice de la fonction publique ou toutes autres nouvelles dispositions (ex. Ségur de la Santé : Complément de Traitement Indiciaire). Or, dans ces périodes d'inflation, il n'est pas exclu de connaître une décision nationale d'augmentation comme pour 2022 (+ 3,5 %).

Maîtriser le coût de la gestion des déchets ménagers.

Dans ce domaine, il convient de rappeler qu'une gestion responsable conduit à couvrir le coût du service avec les recettes non fiscales d'une part (redevance spéciale existante + abondement budget général) et la TEOM d'autre part.

Malgré les mesures prises pour optimiser les coûts, cet équilibre n'est pas spontanément atteint en 2023, en raison notamment d'une forte hausse des coûts de traitement. Il apparaît donc nécessaire d'ajuster le taux de TEOM, mais de manière limitée en tenant compte du niveau élevé de revalorisation des bases.

Garder le cap de l'investissement pour répondre aux enjeux du territoire.

La vision très limitée sur l'évolution de nos recettes et un fort risque d'augmentation des dépenses rendent les perspectives d'investissement plus difficiles à établir que lors des exercices précédents.

Mécaniquement, l'inflation a un effet induit sur les taux d'intérêt qui vont peser sur les futurs engagements et sur la dette nationale.

En 2022, La 3CS n'a pas fait appel au financement bancaire pour couvrir ses engagements. Cela a permis de désendetter la structure à hauteur de 1,2 M€ environ. En contrepartie, ce choix a entraîné une baisse conséquente du niveau de trésorerie.

Pour 2023, il ne sera pas possible de conserver la même politique financière et nous devons nécessairement avoir recours à l'emprunt pour ne pas fragiliser les équilibres financiers de notre collectivité.

3. Les vues d'ensemble

3.1 VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET PRIMITIF 2023 – le budget global

Budgets	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
BUDGET PRINCIPAL	16 808 227,00 €	6 011 031,13 €
PETITE ENFANCE	2 668 418,87 €	
DECHETS MENAGERS	4 504 869,00 €	826 229,41 €
OFFICE DU TOURISME	278 617,00 €	
TAD	71 130,52 €	
SOLAIRE PHOTOVOLTAIQUE	73 994,00 €	
CCA IMMOBILIER APPUI ENTREPRISES	454 633,83 €	334 312,19 €
CINEMA	1 836 344,54 €	487 718,41 €
S/TOTAL	26 696 234,76	7 659 291,14 €
ZONES ACTIVITES (Pessageries/Croix de Mille/Cokerie)	3 783 196,66 €	4 298 543,92
S/TOTAL	30 479 431,42 €	11 957 835,06 €
TOTAL GENERAL	42 437 266,48	

Ce tableau donne une vue globale du budget, avec l'ensemble des inscriptions budgétaires, c'est-à-dire :

- les opérations réelles,
- les opérations d'ordre,
- les opérations en double compte entre budgets.

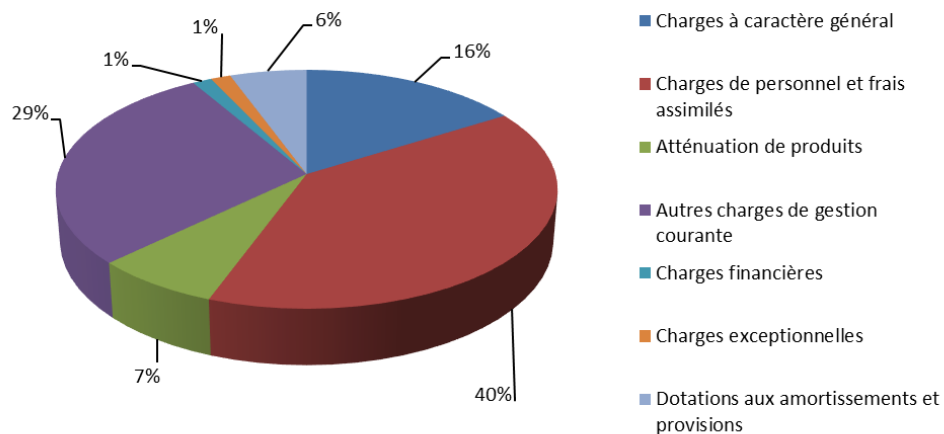
Ce tableau donne « la voilure générale du budget » de la communauté de communes.

Les prévisions pour 2023 en fonctionnement (hors ZA) font apparaître une croissance de 9,66 % par rapport au BP 2022, qui reflète d'une part le contexte inflationniste mais aussi la prise en compte de la régularisation de facturation des frais de structure sur BA DMA, le passage en régie intéressée sur BA cinéma, et l'intégration des indemnités dommages ouvrages de la piscine suite au sinistre.

3.2 VUE PAR CHAPITRE DU BUDGET PRIMITIF 2023 FONCTIONNEMENT CONSOLIDÉ

Fonctionnement									
Dépenses	BP	PETITE ENFANCE	DECHETS M.A.	TAD	CCA	CINEMA	SOLAIRE	OT	TOTAL
Charges à caractère général	1 712 363,00	184 700,00	355 000,00	15 000,00	235 405,35	240 000,00	68 994,00	75 000,00	2 886 462,35
Charges de personnel et frais assimilés	4 915 000,00	900 000,00	1 069 028,21	-	-	-	-	190 000,00	7 074 028,21
Atténuation de produits	1 115 000,00	-	174 979,00	-	-	-	-	10 000,00	1 299 979,00
Autres charges de gestion courante	2 639 213,98	190 735,00	1 940 000,00	-	-	355 000,00	5 000,00	3 417,00	5 133 365,98
Charges financières	207 000,00	-	-	-	-	45 000,00	-	-	252 000,00
Charges exceptionnelles	260 000,00	-	-	-	-	-	-	200,00	260 200,00
Dotations aux amortissements et provisions	635 227,00	-	256 971,79	-	89 426,40	20 215,00	-	-	1 001 840,19
Virement à la section d'investissement	1 235 452,00	-	-	-	129 802,08	467 503,41	-	-	1 832 757,49
virement aux BA	4 088 971,02	-	-	-	-	-	-	-	4 088 971,02
frais structures	-	-	708 890,00	-	-	-	-	-	708 890,00
déficit reporté	-	1 392 983,87	-	56 130,52	-	708 626,13	-	-	2 157 740,52
Total dépenses de fonctionnement	16 808 227,00	2 668 418,87	4 504 869,00	71 130,52	454 633,83	1 836 344,54	73 994,00	278 617,00	26 696 234,76
Recettes	BP	PETITE ENFANCE	DECHETS M.A.	TAD	CCA	CINEMA	SOLAIRE	OT	TOTAL
Atténuation de charges	153 497,51	22 000,00	30 000,00	-	-	-	-	2 000,00	207 497,51
Produits des services, du domaine	2 195 000,00	550 000,00	30 000,00	1 000,00	-	-	9 000,06	-	2 785 000,06
Impôts et taxes	7 124 109,00	-	4 053 226,50	-	-	-	-	50 000,00	11 227 335,50
Dotations, subventions et participations	2 294 341,00	1 958 918,87	75 000,00	70 130,52	-	1 436 344,54	-	177 000,94	6 011 735,87
Autres produits de gestion courante	329 496,00	137 500,00	1 200,03	-	170 000,00	400 000,00	-	6 000,00	1 044 196,03
Produits financiers	51 000,41	-	-	-	-	-	-	-	51 000,41
Produits exceptionnels	385 000,00	-	-	-	-	-	-	-	385 000,00
recettes ordre reprise subvention	-	-	-	-	134 312,19	-	-	-	134 312,19
refacturation frais structure	355 000,00	-	-	-	-	-	-	-	355 000,00
excédent reporté	3 920 783,08	-	315 442,47	-	150 321,64	-	64 993,94	43 616,06	4 495 157,19
Total recettes de fonctionnement	16 808 227,00	2 668 418,87	4 504 869,00	71 130,52	454 633,83	1 836 344,54	73 994,00	278 617,00	26 696 234,76

Répartition des dépenses (hors BA Zones et CIAS)

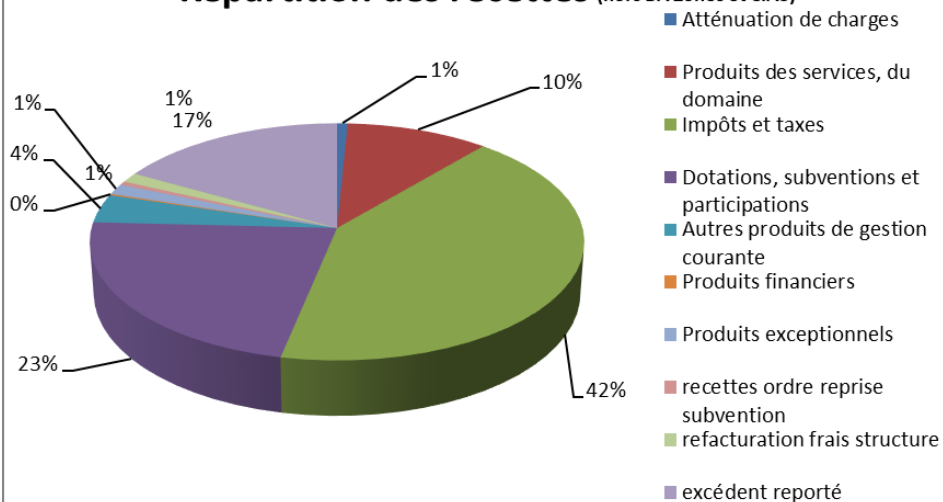


40 % des dépenses de fonctionnement sont mobilisées pour la masse salariale

45 % pour les charges liées aux domaines d'activités



Répartition des recettes (hors BA Zones et CIAS)



42 % des recettes de fonctionnement proviennent de la fiscalité.

23% des dotations de l'Etat

4. Le fonctionnement du budget principal

4. LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL –Présentation par grands postes

Envoyé en préfecture le 21/04/2023

Reçu en préfecture le 21/04/2023

Publié le



ID : 081-200040905-20230413-13042023_3_26-BF

En section de fonctionnement, les principales dépenses et recettes du budget principal :

RECETTES		DEPENSES	
Types	Montant en €	Types	Montant en €
Recettes fiscales (fiscalité locale)	2 196 947,00	Charges à caractère général	1 795 199,95
Compensations (dt ressources fiscales indépendantes de taux voté ex. fraction de TVA) & péréquations	4 497 162,00	Masse salariale	4 915 000,00
Dotations globales de fonctionnement (interco et compensation)	1 503 949,00	Autres dépenses à caractère général	2 613 754,48
Autres dotations	790 392,00	Dépenses exceptionnelles	260 000,00
Attributions de compensation négatives	430 000,00	Attributions de compensations	899 000,00
S/Total recettes principales	9 418 450,00	Charges financières	207 000,00
Recettes domaines d'activités	838 043,51	Autres reversements de fiscalité (FNGIR)	216 000,00
Remboursements régies + frais structures BA + zones activités + MAD	2 246 000,41	Subventions au BA annexes	4 031 593,57
Indemnités assurance	385 000,00		
S/Total recettes réelles	12 887 493,92	S/Total dépenses réelles	14 937 548,00
Op. d'ordre d'amortissement des subventions	0,00	Op. d'ordre amortissement des immobilisations	635 227,00
Excédent reporté	3 920 783,08	Op. d'ordre virement section d'invest.	1 235 452,00
TOTAL RECETTES	16 808 227,00	TOTAL DEPENSES	16 808 227,00

4.1 LES PRINCIPALES RECETTES

Envoyé en préfecture le 21/04/2023

Reçu en préfecture le 21/04/2023

Publié le

ID : 081-200040905-20230413-13042023_3_26-BF



Les recettes de fonctionnement correspondent aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions et aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (enfance/jeunesse, piscine...etc.).

Les ressources fiscales attendues (taxes à taux votés et indépendantes des taux votés) :

Compte-tenu des besoins de financements, elles sont inscrites au BP 2023 pour un montant total de 6 405 378€ et se répartissent comme ci-dessous. La communauté de communes a décidé de maintenir les taux de taxes votés à l'identique de l'année précédente.

Types	bases	taux	produit	Types	Ressources fiscales indépendantes de taux votés
Taxe foncière non bâtie	918 300,00	3,83	35 171,00	Fraction de TVA	3 475 556,00
Taxe habitation additionnelle	3 104 054,00	11,00 %	341 116,00	Fraction de TVA CVAE	600 000,00
CFE	3 134 000,00	34,94%	1 095 020,00	IFER	350 279,00
				TASCOM	190 361,00
				TAFNB	42 353,00
				Allocation compensatrice	490 911,00
				FNGIR	-215 388,00

Les dotations et allocations de l'Etat :

La **dotacion globale de fonctionnement** s'élève à 1 499 284 € (En légère augmentation par rapport à 2022) qui se répartie comme suit :

- Dotation d'intercommunalité : 783 287 €
- Dotation de compensation : 716 537 €

Le **FPIC** est évalué à 421 606 € pour 2023.

Les participations diverses :

La communauté de communes perçoit aussi des subventions de fonctionnement pour ces actions venant de plusieurs organismes (Etat/ Département/Région..).

4.2 LES PRINCIPALES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Envoyé en préfecture le 21/04/2023

Reçu en préfecture le 21/04/2023

Publié le

ID : 081-200040905-20230413-13042023_3_26-BF



Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services intercommunaux.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2023 représentent **14 937 548.00 euros**.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont constituées de la consommation des fluides ; les achats de fournitures et de matières premières pour le fonctionnement des services ; de l'entretien des bâtiments, de la voirie et espaces naturels ; de la maintenance du matériel et des équipements ; des subventions versées aux associations ; des contributions aux organismes ; des salaires ; des remboursements des intérêts d'emprunt.

Les charges à caractère général

Le chapitre 011, pour le budget 2023 s'élève à 1 795 199.95 € répartis ainsi :

• Energie : 260 465 €

(Électricité, chauffage urbain, eau, ...)

• Fournitures : 150 319 €

(Produits traitement et entretien, carburant, petit équipement et outillage, administratif...)

• Prestations et autres services extérieurs : 1 384 415.95 €

(Locations, entretiens bâtiments et terrain, entretien de la voirie, entretien des véhicules, assurances, études, formations, frais de télécommunication et d'affranchissement, cotisations, prestations, communication, taxes foncières...).

Ces dépenses concernent l'ensemble des services imputés sur le budget principal :

- fonction supports/ moyens généraux
- service technique et patrimoine
- culture
- cohésion sociale (politique ville, santé, enfance...etc.)
- piscine
- économie

La masse salariale : 4 915 k €

Sur 2020, 2021 et 2022 l'effectif est resté stable, cette tendance devrait se confirmer en 2023. L'effectif global au 31/12/2022 de la 3CS est de 155 agents sur emplois permanents à la 3CS. Le nombre d'agents permanents devrait très légèrement augmenter en 2023.

Le montant total de la masse salariale sur le BP s'élève à 4 915 000,00 € soit 4 % de plus en prévision par rapport au réalisé 2022.

Les contributions obligatoires : 1 554 k €

PETR :	115 983,60 €
SDIS:	1 011 785,61 €
Syndicats de Rivières :	103 157,00 €
SMAD :	250 000,00 €
Médiathèques :	30 000,00 €
Garderies :	35 000,00 €
Scot :	8 207,00 €

Les subventions d'équilibre aux budgets annexes

PETITE ENFANCE :	1 958 918,87
CINEMA :	1 436 894,54
DECHETS MENAGERS :	69 459,50
OFFICE DU TOURISME	150 000,00
CIAS :	296 190,14
SPANC :	50 000.00

Les subventions aux associations : 542 k€

Au total 542 606,00 € pour l'ensemble des actions au titre de l'action sociale, la santé, politique de la ville, politique enfance jeunesse, la culture et évènements ...etc.

Les subventions aux entreprises : 30 k€

30 000,00 € sont affectés pour la dotation cession/reprise de commerce et l'appui à l'immobilier d'entreprise.

Les indemnités versées aux élus : 215 k€

215 000 € sont affectés aux versements des indemnités aux élus communautaires (Président et vice-Présidents)

Les principales dépenses des activités :

Activités / prévisions BP	Total des dépenses de fonctionnement (chap. 012 compris)
Piscine & roucarié	830 118,00 €
Aire des gens du voyage	119 400,00 €
Musée et biennale	138 043,00 €
Biennale	75 730,00 €
Politique de la ville	216 658,00 €
Enfance Jeunesse (dont équilibre BA 1 958 918,87 €)	2 588 165,87 €
Santé	112 884,00 €
Patrimoine et service technique	787 069,00 €
Administration générale	943 909,00 €
Economie	122 660,00 €
Pôle des eaux (rembt par les régies)	1 798 631,00 €
Cinéma (= équilibre BA)	1 436 894,54€

5. Le fonctionnement des principaux budgets annexes

5. LE FONCTIONNEMENT DES BUDGETS ANNEXES–Présentation par grands postes

Envoyé en préfecture le 21/04/2023

Reçu en préfecture le 21/04/2023

Publié le

ID : 081-200040905-20230413-13042023_3_26-BF



BA PETITE ENFANCE

RECETTES		DEPENSES	
Types	Montant en €	Types	Montant en €
Recettes CAF MSA	550 000,00	Charges à caractère général	184 700,00
Participation des familles et loyer	137 000,00	Masse salariale	900 000,00
Subvention équilibre BP	1 958 918,87	Autres dépenses à caractère général (subventions crèches privées)	190 735,00
Autres recettes	22 000,00		
S/Total recettes réelles	2 668 418,87	S/Total dépenses réelles	1 275 435,00
Excédent reporté	0,00	Déficit reporté	1 392 983,878
TOTAL RECETTES	2 668 418,87	TOTAL DEPENSES	2 668 418,87



BA CINEMA

RECETTES		DEPENSES	
Types	Montant en €	Types	Montant en €
Recettes entrées	400 000,00	Charges à caractère général frais de structure	240 000,00
		Prix régie intéressée	355 000,00
Subvention équilibre BP	1 436 344,54	Charges financières	45 000,00
S/Total recettes réelles	1 836 344,54	S/Total dépenses réelles	640 000,00
Excédent reporté	0,00	Déficit reporté	708 626,13
		Virement section de fonctionnement	467 503,41
		Dotations aux amortissements	20 215,00
TOTAL RECETTES	1 836 344,54	TOTAL DEPENSES	1 836 344,54



- Concernant le cinéma, la DSP étant arrivée à son terme et faute de réponse à la nouvelle consultation, la collectivité a fait le choix de proposer un mode de gestion nouveau : la Régie intéressée.

- La particularité de ce mode de gestion est que la régie intéressée est un contrat par lequel le contractant s'engage à gérer un service public contre une rémunération fonction d'une formule d'intéressement aux résultats. Le régisseur exploite les ouvrages construits par la personne publique mais il n'en assume pas les risques.

- La régie intéressée se distingue de l'affermage et de la concession par la manière dont le régisseur est rémunéré.

- Là encore, une analyse fine des coûts de gestion sera mise en place afin de prévenir tous risques de dérapage.

BA OFFICE DU TOURSIME

RECETTES		DEPENSES	
Types	Montant en €	Types	Montant en €
Taxes de séjour	51 600,00	Charges à caractère général	90 326,00
Subventions	25 400,00	Masse salariale	181 500,00
Subvention équilibre BP	150 000,00	Reversement fiscalité (taxe départementale +reg.)	5 600,00
Ventes	6 000,00	Autres charges de gestion courante	500,00
Autres remboursements	2 000,94	Charges exceptionnelles	691,00
S/Total recettes réelles	235 000,94	S/Total dépenses réelles	278 617,00
Excédent reporté	43 616,06		
TOTAL RECETTES	278 617,00	TOTAL DEPENSES	278 617,00



BA DECHETS MENAGERS

RECETTES		DEPENSES	
Types	Montant en €	Types	Montant en €
TEOM	4 047 767,00	Reversement de fiscalité (SICTOM)	174 979,00
Redevance spéciale	30 000,00	Masse salariale	1 069 028,21
Subventions	11 000,00	Charges à caractère général	355 000,00
Autres recettes	1 200,03	Charges de structure BP (2 années)	708 890,00
Subvention équilibre BP	69 459,50	TRIFYL	1 940 000,00
S/Total recettes réelles	4 189 426,53	S/Total dépenses réelles	4 247 897,21
Excédent reporté	315 442,47	Dotations aux amortissements	256 971,79
TOTAL RECETTES	4 504 869,00	TOTAL DEPENSES	4 504 869,00



Vu les prévisions de dépenses et recettes du service de collecte, élimination et valorisation des déchets des ménages et des déchets assimilés, et sur proposition des membres de la commission Déchets ménagers, les **taux de TEOM évoluent pour l'année 2023** pour atteindre un produit de TEOM de : 4 047 767 €

BA CCA APPUI IMMOBILIER ENTREPRISE

RECETTES		DEPENSES	
Types	Montant en €	Types	Montant en €
Loyers	170 000,00	Charges à caractère général	90 000,00
		Charges de gestion courante	145 205,35
		Charges exceptionnelles	200,00
S/Total recettes réelles	170 000,00	S/Total dépenses réelles	235 205,35
Excédent reporté	150 321,64	Virement section de fonctionnement	129 802,08
Op ordre subventions	134 312,19	Dotations aux amortissements	89 426,40
TOTAL RECETTES	454 633,83	TOTAL DEPENSES	454 633,83



BA TRANSPORT A LA DEMANDE

RECETTES		DEPENSES	
<i>Types</i>	Montant en €	<i>Types</i>	Montant en €
Transport de voyageurs	1 000,00	Charges à caractère général	15 000,00
Subvention équilibre BP	70 130,52		
<i>S/Total recettes réelles</i>	<i>71 130,52</i>	<i>S/Total dépenses réelles</i>	<i>15 000,00</i>
		Déficit reporté	56 130,52
TOTAL RECETTES	71 130,52	TOTAL DEPENSES	71 130,52



BA SOLAIRE PHOTOVOLTAIQUE

RECETTES		DEPENSES	
<i>Types</i>	Montant en €	<i>Types</i>	Montant en €
Produits du domaine (vente électricité)	9 000,06	Charges à caractère général	68 994,00
		Charges de gestion courante	5 000,00
<i>S/Total recettes réelles</i>	<i>9 000,06</i>	<i>S/Total dépenses réelles</i>	<i>73 994,00</i>
Excédent reporté	64 993,94		
TOTAL RECETTES	73 994,00	TOTAL DEPENSES	73 994,00

BA ZONES ACTIVITES

PESSAGERIES			
RECETTES		DEPENSES	
<i>Types</i>	Montant en €	<i>Types</i>	Montant en €
Vente de lots	75 678,00	Intérêts des emprunts	11 341,47
<i>S/Total recettes réelles</i>	<i>75 678,00</i>	<i>S/Total dépenses réelles</i>	<i>11 341,47</i>
		Déficit reporté	399,74
Transfert de charges	11 341,47	Frais accessoires op. ordre	11 341,47
Variation en cours	346 924,87	Variation de stocks	410 861,66
TOTAL RECETTES	433 944,34	TOTAL DEPENSES	433 944,34



BA ZONES ACTIVITES

CROIX DE MILLE			
RECETTES		DEPENSES	
<i>Types</i>	Montant en €	<i>Types</i>	Montant en €
Vente de lots	56 000,00	Intérêts des emprunts	33 427,49
		Achats	0,00
<i>S/Total recettes réelles</i>	56 000,00	<i>S/Total dépenses réelles</i>	33 427,49
Excédent reporté	0,00	Déficit reporté	0
Transfert de charges	33 427,49	Frais accessoires op. ordre	33 427,49
Variation en cours	2 095 238,31	Variation de stocks	2 117 810,82
TOTAL RECETTES	2 184 665,80	TOTAL DEPENSES	2 184 665,80

Envoyé en préfecture le 21/04/2023

Reçu en préfecture le 21/04/2023

Publié le

ID : 081-200040905-20230413-13042023_3_26-BF



BA ZONES ACTIVITES

COKERIE			
RECETTES		DEPENSES	
<i>Types</i>	Montant en €	<i>Types</i>	Montant en €
Vente de lots	0	Intérêts des emprunts	14 922,99
<i>S/Total recettes réelles</i>	<i>0,00</i>	<i>S/Total dépenses réelles</i>	<i>14 922,99</i>
Excédent reporté	0,00	Déficit reporté	0,00
Transfert de charges	14 922,99	Frais accessoires op. ordre	14 922,99
Variation en cours	1 149 663,53	Variation de stocks	1 134 740,54
TOTAL RECETTES	1 164 586,52	TOTAL DEPENSES	1 164 586,52

6. L'investissement du budget primitif 2023

6.1 L'INVESTISSEMENT-Vue d'ensemble TOUS BUDGETS

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la collectivité à moyen ou long terme. Les investissements contribuent à accroître le patrimoine de la collectivité comme par exemple : achats d'un bien immobilier, études et travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création, acquisition de véhicule ou de matériel, aménagement des voiries...

Les priorités 2023

Des moyens affectés aux économies d'énergie et sur la maintenance du patrimoine et l'administration générale :

Le budget 2023 répond aux enjeux actuels autour de l'énergie, avec un programme de rénovation énergétique des bâtiments, avec des dépenses éligibles au fonds vert.

Continuité des projets engagés :

- Continuité des opérations relatives à la voirie.
- Poursuite du projet Maison de santé
- Poursuite du projet réhabilitation Friches au chemin des acacias
- Projet du musée, lancement des études.
- Finalisation de la construction des Vestiaires des OM
- Renouvellement des équipements OM (bacs, colonnes, BOM...)
- Travaux de chauffage sur CCA1 et aménagement de l'annexe

Des nouvelles inscriptions nécessaires aux activités des services :

- Nouveau programme pour l'achat de nouveaux matériels pour la petite enfance
- Rénovation du parc automobile sur Service Patrimoine
- Aménagement renouvellement des biens du Cinéma
- Travaux Piscine dommages ouvrages
- Aménagement ZA Pessageries et ZA ateliers centraux
- Aménagement abords du lycée
- Opérations récurrentes : Matériels informatiques, travaux et aménagement Bâtiments divers, etc.

Le financement

Le financement de l'ensemble des sections d'investissement devra être assuré essentiellement par :

- FCTVA évalué à 520 833,86 €
- Subventions liées aux projets d'investissement en cours et à venir à hauteur de 1 721 739,76€
- Emprunt : la conduite du PPI va nécessiter un nouvel emprunt à hauteur de 1 004 076,21€ (OM compris)
- Autofinancement : virement de la section de fonctionnement à hauteur de 1 832 757,49€

DEPENSES	BP	DMA	CCA	CINEMA	TOTAL
Rembt du capital de la dette	1 163 000,00	0,00	0,00	125 000,00	1 288 000,00
Opérations d'équipement (dont travaux piscine)	3 322 270,00	565 000,00	200 000,00	50 000,00	4 137 270,00
Avance ZA	394 000,00				394 000,00
s/total dépenses réelles	4 879 270,00	565 000,00	200 000,00	175 000,00	5 819 270,00
Amortissement des subventions	0,00	0,00	134 312,19	0,00	134 312,19
Déficit n-1	1 131 761,13	261 229,41	0,00	312 718,41	1 705 708,95
TOTAL DEPENSES	6 011 031,13	826 229,41	334 312,19	487 718,41	7 659 291,14
RECETTES	BP	DMA	CCA	CINEMA	TOTAL
1068	1 131 761,13	126 026,41	0,00	0,00	1 257 787,54
Emprunt	770 048,00	234 028,21	0,00	0,00	1 004 076,21
FCTVA	400 833,86	120 000,00	0,00	0,00	520 833,86
Subventions et autres recettes	1 632 536,76	89 203,00	0,00	0,00	1 721 739,76
s/total RECETTES réelles	3 935 179,75	569 257,62	0,00	0,00	4 504 437,37
Op. d'ordre (dt amortissements)	840 399,38	256 971,79	89 426,40	20 215,00	1 207 012,57
autofinancement	1 235 452,00	0,00	129 802,08	467 503,41	1 832 757,49
Excédent N-1	0,00	0,00	115 083,71	0,00	115 083,71
TOTAL RECETTES	6 011 031,13	826 229,41	334 312,19	487 718,41	7 659 291,14

6.2. L'INVESTISSEMENT-Rappel PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement)

Envoyé en préfecture le 21/04/2023

Reçu en préfecture le 21/04/2023

Publié le



ID : 081-200040905-20230413-13042023_3_26-BF

Sur BUDGET PRINCIPAL

Chapitre Opérations	Crédits paiements			
	2023	2024	2025	TOTAL
104 VEHICULE	80 000,00	15 000,00	15 000,00	110 000,00
106 SOLDE PORTES DU TARN	30 957,94			30 957,94
116 SIGNALETIQUE	18 000,00	18 000,00	18 000,00	54 000,00
117 MAISON DE SANTE	682 800,00			682 800,00
126 FONDS KOSIN	3 000,00	3 000,00	3 000,00	9 000,00
127 BAT ANNEXE	-	-	-	-
128 AMENAGEMENT PAT	2 490,00	-	-	2 490,00
129 ACQUISITION MATERIELS ST	13 500,00	10 000,00	10 000,00	33 500,00
130 MATERIELS ET AMENAGEMENT PISCINE	11 103,53	10 000,00	10 000,00	31 103,53
132 POLE DES EAUX	-	-	-	-
134 INFORMATIQUE	52 212,41	35 000,00	35 000,00	122 212,41
135 SOLDE AIRE GENS DU VOYAGE	259 977,92	-	-	259 977,92
137 SOLDE MAM	15 678,50	-	-	15 678,50
140 VELO SCHEMA DIRECTEUR + AIDES	19 297,86	-	-	19 297,86
144 CEUVRES ART	11 000,00	11 000,00	11 000,00	33 000,00
145 DEFIBRILATEURS	-	-	-	-
147 COMMUNICATION	33 000,00	-	-	33 000,00
148 FRICHES CHEMIN ACACIAS	611 200,00	-	-	611 200,00
149 LOTISSEMENT ROSIERES	-	-	-	-
151 AMENAGEMENT ZAC CROIX DE MILLE	9 393,91	-	-	9 393,91
43 MUSEE	200 000,00	3 197 000,00	1 300 000,00	4 697 000,00
60 RESERVE FONCIERE	30 000,00	-	-	30 000,00
70 FONDS CONCOURS	50 000,00	30 000,00	30 000,00	110 000,00
74 SENTIERS	17 000,00	10 000,00	10 000,00	37 000,00
83 BATIMENT	125 000,00	60 000,00	60 000,00	245 000,00
88 MATERIELS	14 669,86	10 000,00	10 000,00	34 669,86
94 VOIRIE	274 487,64	120 000,00	120 000,00	514 487,64
26 MISE AU NORME SALLE DES SPORTS	25 000,00			25 000,00
150 CONSTRUCTION CRECHE FARGUETTES		450 000,00	450 000,00	900 000,00
153 MODERNISATION ECLAIRAGE PUBLIC	26 500,00			26 500,00
154 AMENAGEMENT BATIMENT OT	200 000,00			200 000,00
155 AMENAGEMENT CRECHES REGIE	65 000,00			65 000,00
156 AMENAGEMENT PESSAGERIES	15 000,00	50 000,00		65 000,00
157 TRAVAUX ABORDS LYCEE	30 000,00			30 000,00
158 ATELIERS CENTRAUX	11 000,00			11 000,00
159 PISCINE DOMMAGES OUVRAGES	385 000,00			385 000,00
TOTAL	3 322 269,57	4 029 000,00	2 082 000,00	9 433 269,57

Sur BA DECHETS MENAGERS

Chapitre Opérations	Crédits paiements			
	2023	2024	2025	TOTAL
143 SOLDE VESTIAIRES OM	162 772,64	-	-	162 772,64
39 MATERIELS OM	400 000,00	400 000,00	400 000,00	1 200 000,00

Sur BA ANNEXE CCA IMMOBILIER

Chapitre Opérations	Crédits paiements			
	2023	2024	2025	TOTAL
152 SOLDE BAT CCA CHAUFFAGE	50 000,00	-	-	50 000,00
hors op. AUTRES	197 473,92	-	-	197 473,92

7. La gestion de la dette

7. La gestion de la dette

Envoyé en préfecture le 21/04/2023

Reçu en préfecture le 21/04/2023

Publié le

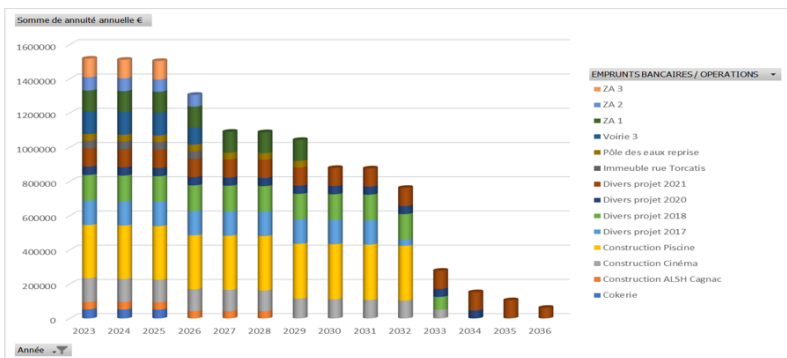


ID : 081-200040905-20230413-13042023_3_26-BF

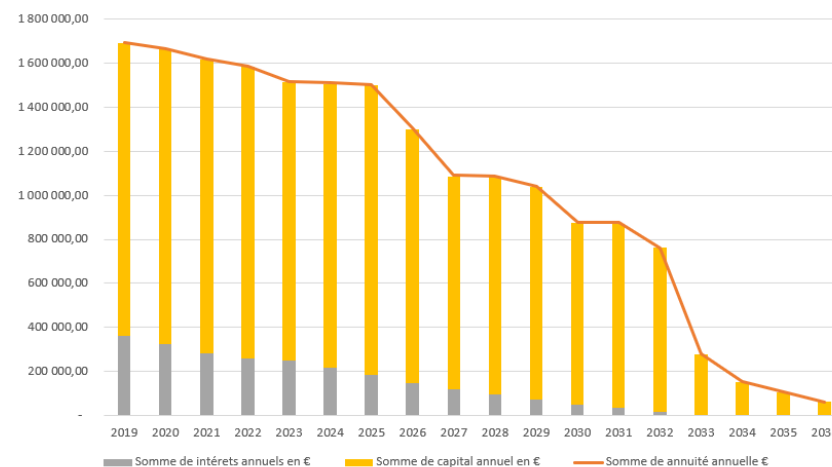
Au 1^{er} janvier 2023, la situation de l'endettement de la 3CS est la suivante :

Année	Somme de annuité annuelle €	Somme de intérêts annuels en €	Somme de capital annuel en €
2023	1 517 932,85	250 566,45	1 262 795,38
2024	1 511 282,87	217 239,46	1 289 449,54
2025	1 504 414,90	182 963,66	1 316 834,39
2026	1 306 235,01	147 939,83	1 153 655,25
2027	1 090 534,69	120 419,81	965 451,75
2028	1 088 054,19	97 100,46	986 267,28
2029	1 042 592,55	72 882,70	964 999,97
2030	879 029,99	49 821,66	824 474,90
2031	876 524,73	33 872,15	837 895,49
2032	762 610,91	18 095,21	744 515,43
2033	278 647,40	4 079,25	274 568,15
2034	152 869,65	1 893,35	150 976,30
2035	106 074,84	937,97	105 136,87
2036	61 877,40	162,64	61 714,76
Total général	12 178 681,98	1 197 974,60	10 938 735,46

EXTINCTION DE LA DETTE PAR EMPRUNT 2023-2036



Graphe d'extinction de 2019-2036



Les emprunts de 2017 à 2021 sont non affectés. Ils ont servi entre autre à financer :

2017 :
-voirie 500 k€
-OM 340 k€
-Portes du Tarn 423 k€
- Entrepôts photovoltaïques : 340 k€

2018 :
-Portes du Tarn : 1 400 k€
-OM : 250 k€
-Foncier 255 k€

2019/2020:
- Crèches Villeneuve + Talx : 1347 k€
- L'annexe : 233 k€
- Centre loisirs Puech : 181 k€
- Voirie : 304 k€
- OM : 290 k€
- Portes du Tarn : 159 k€

2021 :
- Aire gens voyage : 581 k€
- Extension Pôle des eaux 467 k€
- OM : 210 k€

DETAIL DES EMPRUNTS EN COURS 2023-2036

LISTE DES EMPRUNTS EN COURS EN 2023										
Taux contractuel	ORGANISME PRETEUR	DATE DEBUT	DATE FIN	Montant emprunté	OBJET	CAPITAL RESTANT OU AU 01/01/2023	CAPITAL à rembourser SUR 2023	INTERETS à rembourser SUR 2023	AFFECTATION CODE SERVICE	AFFECTATION budget
3,95%	CREDIT AGRICOLE	2011	30/09/2026	1 500 000,00	Voirie 3	461 795,78	116 547,31	16 145,93		183 BP
4,83%	BANQUE POPULAIRE	2010	01/04/2029	2 250 000,00	Zones activités 1 ex ACSE	712 658,64	87 982,44	34 421,41		300 BP
4,59%	CAISSE EPARGNE	2012	05/03/2026	1 000 000,00	Zones activités 2 ex ACSE	266 666,52	66 666,68	11 092,50		300 BP
4,19%	BANQUE POPULAIRE	2012	19/10/2026	500 000,00	Acquisition Immeuble rue Torcats ex ACSE	165 178,41	38 749,71	6 317,41		100 BP
1,49%	CREDIT AGRICOLE	2016	28/02/2025	1 000 000,00	Zones activités 3	314 244,62	103 022,93	5 342,16		300 BP
3,79%	CREDIT AGRICOLE	2014	11/02/2028	500 000,00	Construction CLSH Cagnac	226 444,88	34 365,33	8 491,88		4624 BP
Taux révisable	CDC	2013	01/09/2032	5 000 000,00	Piscine Odyssée	2 769 239,59	243 344,47	62 307,89		523 BP
2,29%	CREDIT AGRICOLE	2006	15/06/2025	1 000 000,00	Acquisition Cokerie	150 000,00	50 000,00	3 441,75		300 BP
1,55%	CFEL (ex Banque Postale)	2017	01/03/2032	1 900 000,00	Divers projet	1 223 253,31	123 963,71	18 242,21		130 BP
1,55%	CREDIT AGRICOLE	2018	30/06/2033	2 000 000,00	Financements Opérations Aménagement	1 447 931,94	127 989,02	21 701,42		130 BP
4,80%	CAISSE EPARGNE	2011	06/02/2029	475 309,01	Pôle des eaux	225 512,37	27 866,40	10 824,59		547 BP
3,85%	CREDIT AGRICOLE	2013	03/03/2033	2 000 000,00	Cinema	1 050 000,00	100 000,00	39 406,36		143 cinema
0,44%	BANQUE POSTALE	2019	01/10/2034	700 000,00	Financements opérations Aménagement	559 999,96	46 666,68	2 387,00		130 BP
0,79%	CREDIT AGRICOLE	2021	31/07/2036	1 500 000,00	Financements opérations Aménagement	1 365 809,44	95 430,70	10 444,14		130 BP
SANS OBJET	CAF	2021	01/08/2031	35 000,00	Aire des gens du voyage	22 500,00	2 500,00	0,00		473 BP
SANS OBJET	CAF	2021	01/08/2031	45 000,00	Mise en place de Yourtes Puech la Joie	40 500,00	4 500,00	0,00		4624 BP
SANS OBJET	CAF	2022	01/12/2026	1 711,00	Travaux aménagement MULTI ACCUEIL SEGALA	1 368,80	342,20	0,00		46101 BP
SANS OBJET	CAF	2018	01/08/2024	477 325,93	creation multiactivites cagnac ram	8 268,00	4 134,00	0,00		4617 BP

TOTAL 2023

11 011 372,26 1 274 271,58

250 566,45